



Règlement d'ordre intérieur.

1. Tout joueur inscrit au club de Stamburges doit se plier aux règles de l'AWBB, aux décisions du conseil d'administration, de la cellule discipline du club et des arbitres (qu'ils soient officiels ou occasionnels).
2. L'autorisation pour tout joueur de participer aux activités du club est accordée aux conditions suivantes :
 - le certificat médical de l'awbb remis au club complété et dûment signé par un médecin, le joueur et un parent
 - l'acceptation du règlement d'ordre intérieur remise au club
 - la preuve du paiement de la cotisation annuelle.
3. Une règle d'hygiène indispensable doit être habituelle : quitter les installations du club après avoir pris une douche et ce, aussi bien lors des entraînements que lors des matchs.
4. L'assiduité aux entraînements est exigée. Toute absence doit être signalée auprès de l'entraîneur et ce, le plus tôt possible. Le staff des entraîneurs avec leurs renseignements nécessaires est diffusé auprès de tous les joueurs à cet effet.
Tout joueur doit se tenir en tenue sur le terrain 5 minutes avant l'heure de début des entraînements et 45 minutes avant les matchs à domicile.
5. Le respect du matériel mis à la disposition des joueurs, tant dans les salles dépendant de la JS Stamburges qu'à l'extérieur est impératif. Tous les membres de la JS Stamburges s'engagent à veiller au respect et au maintien des installations : salle, vestiaires, douches, toilettes, ballons, équipements.
6. Le respect et la politesse sont de mise envers les dirigeants, entraîneurs, délégués, accompagnateurs et personnes officiant à la JS Stamburges.
Le respect et la politesse envers les joueurs, les arbitres et officiels des équipes adverses devront également être le souci des entraîneurs.
7. Pour tous les affiliés de plus de 12 ans, la carte d'identité est obligatoire.
Tout joueur doit, avant d'être admis à jouer, être en possession de sa carte d'identité et de son certificat médical.

8. Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone,... doit être signalé au club.
9. Il est demandé aux parents accompagnateurs des joueurs de la JS Stambruges
 - d'encourager leurs joueurs en toute circonstance
 - de montrer l'exemple vis-à-vis des officiels
 - de respecter les décisions des coachs. Ceux-ci n'ont aucune justification à fournir sur leur coaching. Ceci relève du conseil d'administration du club.
10. Les parents des joueurs affiliés à la JS Stambruges s'engagent à accompagner les joueurs lors des déplacements d'équipes.
11. **Une cellule de discipline est instaurée dans le club.** Ses membres sont désignés par le conseil d'administration du club en nombre impair. La tâche de cette cellule sera d'examiner dans les plus brefs délais (72h hors week-end) tout litige survenu dans le club, de convoquer et d'entendre ensuite rapidement les diverses parties du litige (les mineurs seront accompagnés d'un adulte responsable suivant le document remis au club dans le fiche signalétique), de prendre les décisions et sanctions nécessaires suivant le délit commis et ce suivant les règles établies par le conseil d'administration du club. Ce document sera à disposition de tout membre ou personne responsable à la salle de Stambruges.
12. **Tout membre** (joueur, entraîneur, délégué, membre) **ou personne responsable** qui engendre fautivement une pénalité pécuniaire du club vis-à-vis de l'awbb (oubli de la carte d'identité, erreur administrative, suspension, conseil de discipline ...) devra payer cette somme au club et apporter la preuve de paiement sous peine de suspension jusqu'au règlement de l'amende.